

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 07 juin 2019

Le préfet de la Sarthe interdit une manifestation sur la voie publique le samedi 8 juin 2019 et dimanche 9 juin 2019

Depuis le 17 novembre 2018, dans le cadre du mouvement dit « des gilets jaunes », de nombreuses manifestations spontanées ou sommairement organisées au moyen d'appels sur les réseaux sociaux ont eu lieu en divers points de l'agglomération du Mans. Ces rassemblements, à de très rares exceptions, n'ont pas fait l'objet d'une déclaration en Préfecture. A l'occasion de certains d'entre eux, le comportement d'une partie des manifestants a conduit à des affrontements avec les forces de l'ordre et a entraîné des dégradations sur des bâtiments publics ainsi que sur certains commerces du centre-ville.

Ces derniers jours, il a été constaté sur les réseaux sociaux un appel à un nouveau rassemblement de portée inter-régionale de gilets jaunes pour le samedi 8 juin 2019 à partir de 13h30, sur le parvis nord de la gare du Mans et devant le commissariat de police situé boulevard Paixhans au Mans. Lors de la manifestation, non déclarée et interdite par arrêté préfectoral, organisée le 17 mai 2019 au soir par des gilets jaunes, deux policiers ont été blessés. A l'occasion d'une manifestation organisée le 25 mai 2019, des gilets jaunes se sont rassemblés, au Mans, provoquant de nouveau des troubles à l'ordre public. A l'occasion d'autres manifestations de gilets jaunes des dégradations ont été commises sur la cité judiciaire du Mans, sur la cité administrative Paixhans du Mans, sur le commissariat de police du Mans, sur des magasins du centre ville, sur une permanence parlementaire. Egalement, à l'occasion de plusieurs rassemblements devant la Préfecture de la Sarthe, place Aristide Briand au Mans, des affrontements ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les manifestants qui tentaient d'investir le site. Le 8 juin 2019, la place de la République au Mans, lieu habituel de rassemblement lors des manifestations de gilets jaunes, sera par ailleurs occupée par les installations temporaires dédiées au « pesage » organisé en amont des 24 Heures du Mans.

Aussi, pour prévenir le risque de troubles à l'ordre public, par arrêté daté du 7 juin 2019, Nicolas Quillet, Préfet de la Sarthe, a interdit tout rassemblement et toute manifestation non déclarés dans le centre-ville du Mans. Cette interdiction s'applique du samedi 8 juin 2019 à partir de 12h00 jusqu'au dimanche 9 juin 2019 à 6h00 dans une zone délimitée par un périmètre défini ci-après.



PRÉFET
DE LA SARTHE

Zone d'interdiction définie par le périmètre suivant :

Le périmètre d'interdiction est délimité comme suit. Les voies qui délimitent le périmètre des espaces interdits à la manifestation sont incluses dans les espaces interdits

Le boulevard Demorieux de son intersection avec le boulevard Robert Jarry jusqu'à son intersection avec le boulevard Anatole France (Pont de fer)
 La rue Paul Courboulay depuis son intersection avec le boulevard Anatole France (pont de fer) jusqu'à son intersection avec la rue Gambetta
 Le quai Louis Blanc de son intersection avec la rue Gambetta jusqu'au pont d'Yssoir
 Le tunnel rue Wilbur Wright
 La place du Jet d'eau
 L'avenue de Paderborn, de son intersection avec la rue Wilbur Wright à son intersection avec la rue Robert Garnier
 La rue Robert Garnier
 La rue Sainte Croix
 L'avenue Bollée entre la rue Sainte Croix et la rue Chanzy
 La rue Chanzy depuis son intersection avec l'avenue Bollée jusqu'à son intersection avec la rue de la Mariette
 La rue de la Mariette de son intersection avec la rue Chanzy jusqu'à son intersection avec la rue Mazagran
 La rue Mazagran
 La rue de l'Arsenal de son intersection avec la rue Mazagran jusqu'à son intersection avec la rue des Résistants Internés
 La rue des Résistants Internés
 La rue du Chemin de Fer
 Le boulevard Emile Zola
 Le boulevard Robert Jarry dans le prolongement du boulevard Emile Zola jusqu'à son intersection avec le boulevard Demorieux
 La place du 8 mai 1945
 Les esplanades nord et sud de la gare du Mans